

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 16 (1928)

**Buchbesprechung:** Analyses et comptes rendus

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ANALYSES ET COMPTES RENDUS

---

G. LACOMBE. *Prepositini cancellarii Parisiensis (1206-1210) opera omnia. I. La vie et les œuvres de Prévostin.* Bibliothèque thomiste, t. xi. Le Saulchoir, 1927. x-221 p. in-8.

Les études de théologie et de philosophie médiévales connaissent aujourd’hui une faveur qui leur a été longtemps refusée. Le monde des érudits a, lui aussi, ses caprices et ses modes ; jadis délaissés, les manuscrits théologiques, qui forment le fonds le plus considérable des bibliothèques d’Europe, sont enfin l’objet de l’attention qu’ils méritent. A la suite des grands pionniers, dont certains, le cardinal Ehrle et le père Mandonnet, sont encore les maîtres de ces études, les travailleurs sont venus de partout, s’ingéniant à suppléer par leurs recherches personnelles aux lacunes de l’outillage scientifique. (1)

Nombre de textes ont été publiés, plus nombreux encore sont les inédits qui attendent leur éditeur ; dans le tableau des écoles théologiques du moyen âge il reste des trous considérables. Si les grandes œuvres du milieu et de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sont relativement bien connues, la plupart des « questions » et des « sommes » de la fin du XII<sup>e</sup> et du commencement du XIII<sup>e</sup> sont restées manuscrites et leurs auteurs,

(1) Il y a encore trop de bibliothèques dont les catalogues de manuscrits sont insuffisants et vieillis, pour ne pas dire inexistant, comme c'est le cas de tant de bibliothèques ecclésiastiques d'Espagne. Sans aller plus loin que Paris, croira-t-on que le fond latin des manuscrits de la Bibliothèque nationale n'a pas encore fait l'objet d'un catalogue détaillé ? — On manque aussi d'un recueil d'incipit des écrits théologiques du moyen âge ; le répertoire manuscrit d'Hauréau rend de signalés services à ceux qui fréquentent la salle de travail de la Bibliothèque nationale, mais que doivent faire les érudits de province qui veulent exploiter les richesses des collections locales ?

les maîtres en théologie de Paris en particulier, ne sont encore pour nous que des noms. (1)

C'est à l'un de ces vieux maîtres, à Prévostin de Crémone, qu'e le rév. G. Lacombe, prêtre de l'archidiocèse de San-Francisco, a voué ses recherches. Présentée à l'Ecole des Chartes, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, cette thèse brillamment soutenue, vient de paraître dans la *Bibliothèque thomiste* du P. Mandonnet. Elle sert d'introduction à l'édition attendue des œuvres de Prévostin. Dans l'état fragmentaire de nos connaissances, l'auteur a limité son étude à la vie de Prévostin et aux questions d'histoire littéraire que posent ses nombreux écrits.

La carrière du futur chancelier de l'Eglise de Paris, dont on ignorait à peu près tout, est retracée aussi complètement que le permettent les sources, carrière bien caractéristique de la chrétienté d'alors : cet Italien, originaire de Crémone ou de Bergame, a fait ses études de théologie à Paris, c'est là qu'il a pris sa maîtrise, c'est là qu'il a enseigné, non sans séjourner d'ailleurs parmi les hérétiques de la Lombardie : un recueil de « questions » et la somme contre les Cathares et les « Passagii » sont le fruit de son activité durant ces années encore mal connues.

Dès 1195, Prévostin est à Mayence, à la tête de la grande école de la cité archiépiscopale. Agé déjà et jouissant d'une certaine faveur auprès du Saint-Siège, il aurait sans doute achevé là ses jours, sans le schisme qui divisa l'Eglise de Mayence, à la mort de l'archevêque Conrad (1200). Le rôle qu'il joua dans cette affaire, en qualité de procureur du chapitre en cour de Rome pour le candidat de Philippe de Souabe, lui valut une lettre fort dure d'Innocent III (1203) et la perte de ses bénéfices ecclésiastiques. Cette disgrâce ne fut pas de longue durée, en 1206 il est chancelier de Paris. Son activité est vaste : préposé à l'expédition des actes du chapitre de Notre-Dame, juge délégué du pape en diverses causes, prédicateur de renom, maître « *actu regens* » en théologie ; représentant de l'évêque il a la haute main sur les écoles de Paris et délivre seul la licence d'enseigner, dans le temps même où maîtres et écoliers vont s'associer en une communauté (c'est le sens propre du terme « *universitas* ») qui reçoit du roi de France et du pape ses premiers priviléges. C'est assez dire l'importance de cette dernière étape dans la vie du vieux maître italien.

\* \* \*

L'œuvre de Prévostin est considérable, elle touche à la plupart des domaines de la théologie de son temps, à la liturgie par le « *Tractatus de officiis* », à la morale par la « *Summa de penitentia injungenda* », à la

(1) La note du P. Mandonnet (*Siger de Brabant*, 2<sup>e</sup> éd., I, 50-51) est loin d'être périmée.

polémique par la « *Summa contra hereticos* », à l'écriture par la « *Summa super Psalterium* » et par les sermons, au dogme par les « *Questiones* » et la « *Summa theologica* ». On s'étonnera à bon droit que ce théologien du XII<sup>e</sup> siècle finissant dont les grands maîtres du XIII<sup>e</sup> siècle, honneur singulièrement rare, citent encore le nom, parmi tant de « *quidam* » anonymes, soit tombé dans un si profond oubli.

Avant d'écrire la monographie qu'il nous doit sur Prévostin théologien, le rév. Lacombe a entrepris l'édition des œuvres complètes de son auteur. La seconde partie de sa thèse apporte le résultat de ses recherches de critique littéraire, recherches portant sur la tradition manuscrite (on ne connaît pas moins de trente-six manuscrits de la « *Summa theologica* », sans compter les copies aujourd'hui perdues) sur l'authenticité, la date, la composition de chaque traité.

Je ne le suivrai pas dans cette enquête minutieuse et serrée ; qui-conque s'est astreint à ces démarches préliminaires sait ce qu'il en coûte de patience et de finesse pour arriver à des conclusions au moins probables. C'est ainsi que l'étude de la « *Summa super Psalterium* » nous vaut une digression sur les principaux types de commentaires du psautier au XII<sup>e</sup> siècle et sur les recueils de « *distinctiones* », répertoires alphabétiques à l'usage des prédicateurs, qui y trouvaient les différents sens, littéral, allégorique, tropologique, c'est-à-dire moral, et anagogique soit céleste de chaque terme.

Parfois le travail aboutit à une conclusion imprévue et d'importance ; l'analyse du « *Tractatus de officiis* » fournit la preuve que cet écrit a passé presqu'entièrement dans le « *Rationale divinorum officiorum* » de Guillaume Durand ; que l'on traite de la construction des jubés ou des derniers vestiges de la pénitence publique, on agira sagement désormais en s'assurant de la provenance, et partant de la date, des éléments que l'évêque de Mende a insérés dans sa vaste compilation.

Mais ce sont surtout la Somme contre les hérétiques et la Somme théologique qui retiendront l'attention. Celle-ci, divisée en quatre livres, comme les sentences de Pierre Lombard, apporte un témoignage de premier ordre sur l'état des questions dans les écoles de Paris vers 1210 ; il suffit de la comparer aux « *questions* » de Prévostin, écho de l'enseignement du jeune maître, pour mesurer le chemin parcouru. Celle-là est plus intéressante encore, par sa méthode et par son contenu ; la méthode constante de l'auteur, qu'il dispute contre les Cathares ou contre les « *Passagii* », est d'exposer d'abord la thèse des hérétiques, suivie des « *autorités* » bibliques et des déductions exégétiques qui la justifient, puis viennent la solution des difficultés du point de vue catholique et la position de la thèse orthodoxe. La probité que l'auteur apporte à cette polémique nous permet de connaître enfin les idées essentielles de cette secte passagienne, dont Molinier désespérait de savoir plus que ce qu'en dit le bref fragment de Bonacursi.

Le rév. Lacombe a commenté les principaux points de cette doctrine : négation de la Trinité, christologie adoptianiste, observation littérale de l'Ancien comme du Nouveau Testament (circoncision et sabbat, refus du serment), abrogation des sacrements d'institution humaine et des prescriptions ecclésiastiques, négation du purgatoire et condamnation du culte des images. Il n'a pas résisté, ce faisant, à rapprocher de ces thèses les idées des «sectes protestantes du XVI<sup>e</sup> siècle», sans d'ailleurs statuer aucun lien de filiation historique. Mais ce rapprochement même paraît erroné, il méconnaît ce qui fait l'unité foncière de la théologie des Eglises de la Réforme, le problème du salut, qui semble ne jouer aucun rôle chez les « Passagii » au point qu'il nient le péché originel et qu'on ignore tout de leurs idées sur la pénitence.

A cette critique de fond, la seule, je crois, que suscite un livre aussi nourri et aussi neuf, je dois ajouter l'expression d'un regret, c'est qu'on n'ait pas apporté à la présentation et à la correction du texte tout le soin qu'il méritait. Il y aurait quelque pédantisme à critiquer le style d'un Américain qui écrit en français, mais on est choqué de voir que les traductions de textes latins n'ont pas été serrées d'assez près (1), ni certaines notes revues avec la minutie nécessaire (2).

L'auteur a relevé à bon droit, dans sa conclusion, le caractère international du monde chrétien au XII<sup>e</sup> siècle, qui permit à Prévostin le Lombard de faire sa carrière à Mayence aussi bien qu'à Paris. Il me plaît de voir dans la thèse elle-même du rév. Lacombe le témoignage, à notre époque, de la communauté des études qui unit des esprits divers, d'Europe et d'Amérique, catholiques et protestants, dans une même recherche.

H. MEYLAN.

(1) P. 27, citation de la chronique d'Ursperg, l'« opidum », de Bingen est traduit par village ; p. 28, les seigneurs de Bollanden deviennent les frères Boland, Werner et Philippe, et trois lignes plus bas le même Werner est appelé Garnier de Boland ; p. 33-35, lettre d'Innocent III, les citations bibliques : « Servus suo domino stat aut cadit » Rom. xiv, 4 et « qui nos judicat, Dominus est » I Cor. iv, 4, n'ont pas été comprises. P. 181, la définition donnée par le cardinal Ehrle serait incompréhensible, n'était le texte original italien, en note.

(2) P. 37, l. 31 et p. 213, il s'agit du monastère de Barbeaux et non Barbeux ; p. 45, l. 24, corr. de vice en vice ; p. 39, note 3, corr. « refrenetur, inhibemus, transcedat » et la coquille qui a substitué « plena » à « Deus ». P. 25, Conrad, évêque de Würzburg mourut le 6 décembre et non le 4 janvier 1202 (cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. iv, p. 709, n. 5). P. 138 et 119, Garnier de Rochefort, abbé de Citeaux, devint évêque de Langres en 1193, résigna sa charge en 1198 déjà et vécut jusqu'en 1216 (cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, p. 175-176).